**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2019**

Séance ouverte à 18 h.

6 absents.

**Vote des comptes administratifs**

Analyse du compte administratif 2018 du budget principal

Constatation d’un excédent de fonctionnement de 141 556,44 €

Un déficit d’investissement de 42 685,76 €

Il en résulte un excédent d’ensemble de : 98 870,68 €

La saisie des restes à réaliser génère un excédent de financement en investissement de 23 611,14 €.

Analyse du compte administratif 2018 du budget eau

Constatation d’un excédent de fonctionnement de 12 904,00 €

Un excédent d’investissement de 157 808,34 €

Il en résulte un excédent d’ensemble de 170 712,34 €

Pour 7 et une abstention

**Création de poste**

Suite à la vacance d’emploi pour un poste à la bibliothèque municipale, il est nécessaire de procéder à la création d’un emploi d’adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée de 20 heures, le Conseil municipal accepte de créer ce poste à compter du 1er mars 2019.

Voté à l’unanimité

**Intention de mise en place de l’adoption du RIFSEEP (IFSE+CIA)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre le RIFSEEP rapidement car l’ancien régime indemnitaire est devenu obsolète, le conseil accepte la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1er mars.

Voté à l’unanimité

**Cohésion territoriale – Mise à disposition d’une balayeuse et d’un camion-benne type « maxity » aux communes –Adoption de la convention**

Monsieur le Maire fait part que Annonay Rhône Agglo est propriétaire d’une balayeuse et d’un camion-benne de 3,5 tonnes et qu’elle peut mettre à disposition des communes membres au titre de son action en matière de cohésion territoriale, le Maire présente la convention, le conseil municipal approuve la mise à disposition.

Voté à l’unanimité

**Convention pour la gestion d’un service jeunesse (« club ados »)**

Monsieur le Maire rappelle que familles rurales est gestionnaire des activités enfance et dispose d’un conventionnement avec les municipalités et propose aux communes d’élargir les actions en direction des plus de 12 ans, après une longue concertation concernant les modalités techniques et financières relatives à la gestion d’un club ados, le conseil municipal refuse la convention pour la gestion du club ados vu le manque d’information à ce jour.

Voté à l’unanimité

**Proposition d’échange d’un particulier à la commune**

Une proposition est faite au conseil municipal d’un habitant de la commune de céder une bande de terrain le long de sa propriété pour créer un chemin piétonnier en échange il demande à la commune l’aménagement du chemin d’accès à sa propriété et son revêtement, le conseil refuse le projet vu l’investissement très élevé.

Voté à l’unanimité